

**COMPTE-RENDU**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 27 MARS 2009**

L'an deux mille neuf et le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHARPENTIER Jean, Maire.

**PRESENTS** : Mr FENOY – Mme SANCHEZ – Mr GUIOT - Mlle CHEVALIER - Mme ANDRIEU - Mr RICOME – Mr CANNAT - Mr CHABALLIER – Mr BOLUDA – Mme BOUSQUET - Mme FABRE – Mr PALMA - Mr JEAN - Mr TENDERO - Mr RIBERA - Mr SINET – Mme MOLINIER

**REPRESENTES** :

Monsieur GOUNELLE a donné procuration à Mr CHARPENTIER

Mme ROUSSEAUX donné procuration à Mr CANNAT

**ABSENTS EXCUSES** : Mr NAVARRO - Mr CANOVAS - Mme MARTIN

**Secrétaire de séance** : Mr GUIOT

**ORDRE DU JOUR** :

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 25 Février 2009
- 2 Vote des taux d'imposition 2009 (Rapporteur : Mr GUIOT)
- 3 Vote des Budgets Primitifs 2009  
Commune - Service Eau - Service Assainissement (Rapporteur : Mr GUIOT)
- 4 Convention d'attribution d'une subvention au Comité des Fêtes (Rapporteur : Mr CHARPENTIER)
- 5 Bilan annuel 2008 des acquisitions et cessions immobilières (Rapporteur : Mr GUIOT)
- 6 Réhabilitation de deux logements à la poste : vote du principe de cession par bail emphytéotique des terrains d'assiette à Hérault Habitat (Rapporteur : Mr FENOY)
- 7 RD 110 - Aménagement cyclable Rue Antoine ROUX : convention d'entretien entre la commune de Lunel-Viel et le Département de l'Hérault (Rapporteur : Mr FENOY)
- 8 Etat des Subventions reçues par la commune en 2008 (Rapporteur : Mr GUIOT)
- 9 Etat des marchés signés par la Commune en 2008 (Rapporteur : Mr GUIOT)
- 10 Questions diverses

Ordre du jour approuvé à l'unanimité.

**1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2009**

**-Remarques sur la question n°4 : pouvoirs délégués au maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT**

Monsieur Palma souhaite préciser qu'il n'y avait pas obligation de voter le nouveau pouvoir délégué au maire.

Monsieur le Maire indique que le relèvement des seuils de passation des marchés publics relatif au décret du 19 décembre 2008 nécessitait d'actualiser la délibération du 4 avril 2008 en fonction des nouvelles dispositions du décret.

**-Remarques sur la question n°8 : projet de création des jardins familiaux**

Monsieur Jean demande que soit mentionné dans le compte-rendu « *les risques de procès des futurs usagers des jardins familiaux contre la commune* » dans le cas où les terres et légumes cultivées étaient rendus impropres à la consommation suite aux rejets toxiques de l'incinérateur. Suite à la proposition du premier adjoint, Monsieur Fenoy, il est demandé à Monsieur Jean de communiquer à la ville la phrase exacte qu'il souhaite voir retranscrite dans le procès-verbal. Ce dernier accepte de communiquer l'information. (*La phrase n'a pu retranscrite car non communiquée*)

**-Remarques sur la question n°9 : projet d'aménagement les jardins du Dardaillon Ouest**

Monsieur Palma précise que la route de Lansargues concernée par le projet est la **RD110 E4**. Cette précision sera mentionnée au procès-verbal.

## Procès-verbal adopté à l'unanimité.

### 2 - FIXATION DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2009

Monsieur Gérard GUIOT, 4<sup>ème</sup> Adjoint délégué aux Finances présente les taux d'imposition proposés pour la commune en 2009. Il effectue un comparatif avec les taux nationaux et départementaux 2008 et il présente les produits fiscaux attendus pour l'année 2009.

#### Le taux des impôts locaux

	Taux moyens communaux de 2008	
	national	départemental
Taxe habitation	14,57	17,65
taxe foncier bâti	18,74	25,63
Taxe foncier non bâti	44,81	75,48

	bases 2008	bases 2009	% bases	taux 2008	taux 2009	Produit 2009
Taxe habitation	4 005 124	4 230 000	5,6%	11,68	14,13	597 699
taxe foncier bâti	3 501 937	3 639 000	3,9%	15,32	18,54	674 671
Taxe foncier non bâti	88 397	84 800	-4,1%	83,45	100,97	85 623
						1 357 992

15 % des ménages ne payent pas la taxe d'habitation  
43 % des ménages payent une taxe d'habitation minorée

A l'issue de la présentation, le Conseil Municipal vote **à la majorité** les taux suivants :

TAXE HABITATION : 14,13 %  
TAXE FONCIERE SUR PROPRIETES BÂTIES : 18,54 %  
TAXE FONCIERE SUR PROPRIETES NON BÂTIES : 100,97 %

Par :

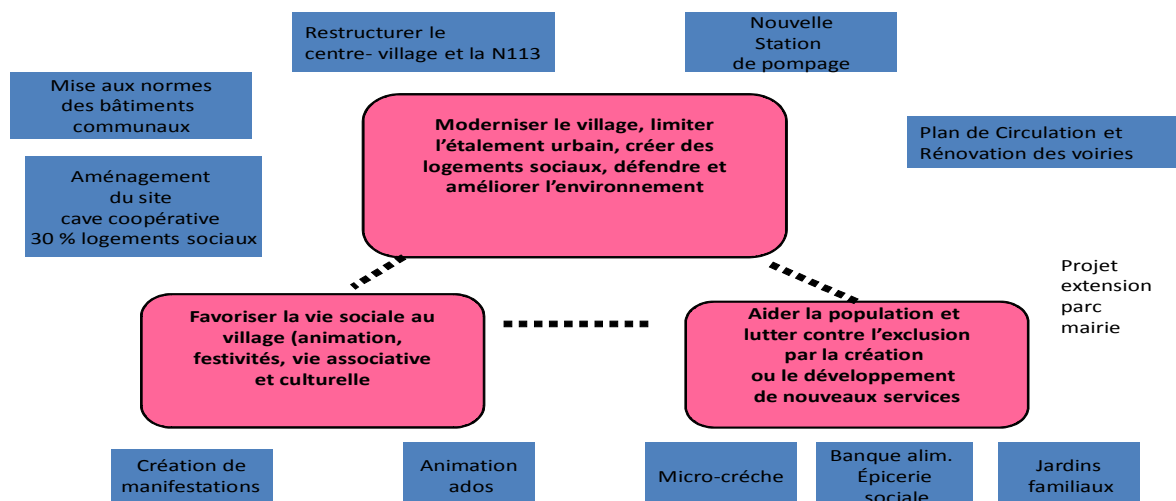
**17 voix pour - 2 voix contre (Mr PALMA – Mr JEAN) - 1 abstention(s) (Mme FABRE)**

### 3 - BUDGETS PRIMITIFS 2009 :

#### COMMUNE

Monsieur GUIOT, 4<sup>ème</sup> Adjoint délégué aux finances présente au conseil municipal le projet de **budget primitif 2009 de la Commune**. Il rappelle le programme municipal :

#### 1.a-Le programme municipal



et les principales orientations budgétaires pour 2009 :

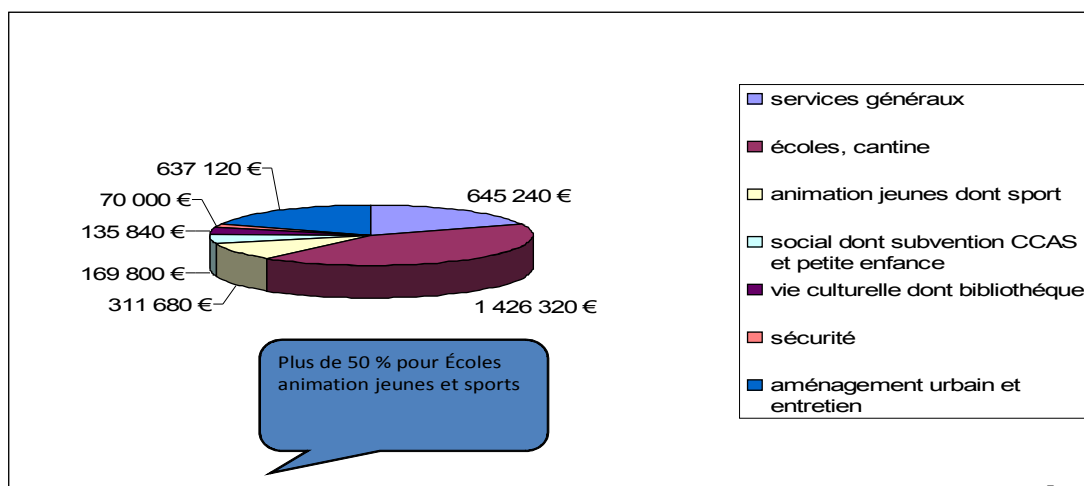
- Le programme des travaux s'établit à 985 000 € pour 2009 au lieu de 138000 € (BP 2008)
- Le budget de fonctionnement s'équilibre à 3 396 003 €
- les tarifs municipaux de 2009 ne seront pas augmentés (cantine, alae, centre de loisirs...)

L'équilibre de ce document financier se présente de la façon suivante :

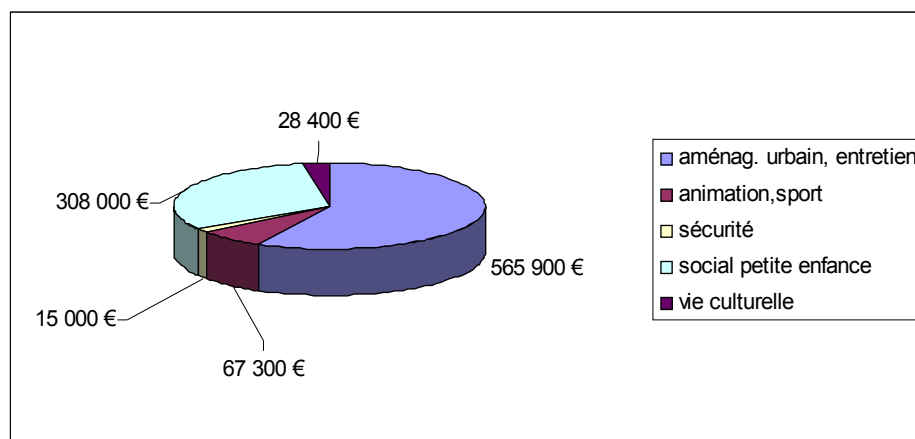
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 396 003	3 396 003
INVESTISSEMENT	1 165 311	1 165 311
CUMUL	4 561 314	4 561 314

-Les principaux postes de dépenses de fonctionnement et d'investissement se répartissent de la façon suivante :

**1.b-Dépenses de fonctionnement  
par secteur d'activité  
Total 3 396 000 €**



**1.c-Dépenses d'investissement  
par secteur d'activité**



Monsieur Guiot précise qu'une augmentation des recettes fiscales est nécessaire pour faire face à la mise à niveau des services communaux et augmenter l'autofinancement de l'investissement.

⇒ Le budget communal 2009 s'élève donc à un total de 4 561 314 €. Il se répartit principalement sur les secteurs d'activités suivants :

- Ecoles, animation, jeunesse et sport
- Aménagement urbain
- Services généraux
- Social

A l'issue de la présentation générale du budget communal 2009, Monsieur Jean intervient pour donner sa position sur l'augmentation des taxes d'imposition en précisant qu'il s'y oppose car il estime « *incohérent et irresponsable* » cette augmentation avec la conjoncture économique actuelle et la situation difficile rencontrée par certain foyer.

-Monsieur Fenoy répond qu'il a été préconisé le choix de la solidarité en répartissant la dépense sur l'ensemble des foyers fiscaux et en évitant d'augmenter les tarifs municipaux pour ne pas pénaliser les familles. Il rajoute également que la nécessité de remettre aux normes les bâtiments communaux et les services municipaux impliquent le paiement cumulé d'un lourd passif faute d'une prise en charge régulière en temps voulu.

A la lecture des documents budgétaires, le Conseil Municipal, adopte à la **majorité** le budget primitif 2009 de la commune par **17 voix pour - 2 voix contre (Mr PALMA – Mr JEAN) - 1 abstention(s) (Mme FABRE)**

### SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Monsieur le Maire propose dans le cadre du budget primitif que l'assemblée vient d'adopter, d'attribuer des subventions communales à plusieurs associations locales dont l'activité contribue à l'intérêt public de la commune par le renforcement des liens sociaux et de l'animation et l'organisation d'activités qui répondent à l'attente des habitants.

Le calcul du montant de ces subventions résulte d'un examen attentif des demandes déposées par les associations.

Les subventions communales qu'il propose d'attribuer sont les suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
A.J.T.L.V. (Amicale des Joueurs de Tarot de Lunel-Viel)	160,00 €
A.P.A.J.H 34	160,00 €
A.P.A (amicale des pêcheurs amateurs)	160,00 €
ASS. ART EN CAMPAGNE	160,00 €
ASS. LUNEL-VIELLOISE SPORTIVE (BOXE)	600,00 €
ASS. SPORTIVE COLLEGE DE LANSARGUES	160,00 €
BASKET BALL LUNEL-VIEL	1 500,00 €
CARAPATTES	120,00 €
CAVALIERS DU DARDAILLON	160,00 €
CBAD LUNEL VIEL (Badminton)	160,00 €
CLUB FEMME ECHO	160,00 €
CLUB TAURIN LOU RASET	800,00 €
CLUB TAURIN LOU SIMBEU	800,00 €
CLUB TAURIN LOU BIOU	500,00 €
COMITE DES FÊTES	55 000,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE J. FERRY	8 000,00 €
COUP DE POUCE	13 000,00 €
ESCOULETO ST VINCENT	200,00 €
F.S.L. (Fonds de solidarité pour le Logement - CAF)	160,00 €
GROUPE ARCHEOLOGIE	160,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	200,00 €
JET RIDE ASSOCIATION	600,00 €
JUDO CLUB KUMIKATA	700,00 €
LA BELLO MIREIO	200,00 €
L'ATELIER D'ALEXANDRE	400,00 €
L'ATELIER CERULEUM	160,00 €
LA BOULE LUNEL-VIEILLOISE	1 200,00 €
LA CLE DE SOL	350,00 €
LE RANDONNEUR LUNEL VIELLOIS	160,00 €

LES BISOUNOURS	20 000,00 €
LES PEINTRES DU LOISIR	160,00 €
LES TITOUNETS	200,00 €
MEMORIAL HOMMAGE COMBATTANTS MONTPELLIER	100,00 €
MICRO CRECHE	7 000,00 €
MNT	2 500,00 €
PREVENTION ROUTIERE	50,00 €
SECTION LOCALE FNATH	160,00 €
SOCIETE DE CHASSE ST HUBERT	600,00 €
STREET DANCE	400,00 €
TENNIS CLUB DE LUNEL-VIEL	2 400,00 €
TOURNA MAI VINGT ANS	600,00 €
USLV OMNI SPORT	15 773,00 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>136 033,00 €</b>

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions communales aux associations précitées conformément aux tableaux ci-dessus et charge Monsieur le Maire de signer les éventuelles conventions à conclure avec les associations bénéficiaires d'une subvention supérieure à 23 000 €.

**Vote des subventions autres que celle du Comité des Fêtes :**

Qui ont pris part à la délibération : 20

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 3 (Mr PALMA – Mr JEAN – Mme FABRE)**

**Vote de la subvention du Comité des Fêtes :**

Mr SINET Loïc, en tant que Président du Comité des Fêtes ne participe pas au vote ont pris part à la délibération : 19

**Pour : 16**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 3 (Mr PALMA – Mr JEAN- Mme FABRE)**

**SERVICE EAU**

Monsieur GUIOT, 4<sup>ème</sup> adjoint délégué aux finances présente au Conseil Municipal le projet de **budget primitif 2009 du Service Eau.**

L'équilibre de ce document financier se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	42 251	42 251
INVESTISSEMENT	134 177	134 177
CUMUL	176 428	176 428

Le Conseil Municipal, après avoir oui l'exposé de Monsieur GUIOT et après avoir délibéré approuve **à la majorité** le budget primitif 2009 du Service Eau.

**Par 18 voix pour - 2 voix contre (Mme FABRE – Mr JEAN) - 0 abstention**

**SERVICE ASSAINISSEMENT**

Monsieur GUIOT, 4<sup>ème</sup> Adjoint délégué aux finances présente au Conseil Municipal le projet de **budget primitif 2009 du Service Assainissement.**

L'équilibre de ce document financier se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	152 067	152 067
INVESTISSEMENT	116 897	116 897
CUMUL	268 964	268 964

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité** le budget primitif 2009 du Service Assainissement.

#### **4 - CONVENTION FIXANT LES MODALITES D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 55 000 € AU COMITE DES FETES**

**Mr SINET Loïc, en tant que Président du Comité des Fêtes ne participe pas au vote**

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre du projet de budget primitif 2009 soumis au vote de l'assemblée, une subvention d'un montant de 55 000 € a été attribuée au Comité des Fêtes.

Il indique qu'une subvention de 20 000 € a déjà été attribuée au Comité des fêtes pour la Fête de la Saint-Vincent lors de la séance du conseil municipal en date du 15 Décembre 2008.

Il est donc prévu de verser le solde de la subvention avant les fêtes d'été pour permettre à ladite association d'organiser dans de bonnes conditions les festivités.

Il précise que dès lors que la subvention versée à une association dépasse 23 000 euros, la conclusion d'une convention entre la commune qui l'attribue et l'association bénéficiaire, est nécessaire.

Celle-ci définit :

- l'objet de la subvention
- le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée
- les modalités de versement
- les obligations à la charge de l'association
- la durée sur laquelle porte la subvention

Il donne lecture du projet de convention à passer entre la commune et l'association du Comité des Fêtes et propose à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention et toutes les pièces nécessaires.

Le Conseil Municipal autorise **à la majorité** le maire à signer la convention et toutes les pièces nécessaires.

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 2 (Mr PALMA – Mr JEAN)**

#### **5 - BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2008**

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée est appelée à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2008, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

Les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2008 sont les suivantes :

##### **ACQUISITION :**

- **Immeuble situé 23, Rue André Auguste – 34400 LUNEL-VIEL** - Section AB - numéro 224 pour une superficie de 68 centiares - Prix : 130 000 €.

Immeuble à usage d'habitation élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, comprenant 2 logements à savoir :

Au rez-de-chaussée : un appartement de type P2 comprenant une chambre, séjour, cuisine, salle d'eau et WC.

A l'étage : un appartement de type P2 comprenant une chambre, séjour cuisine, salle d'eau et WC, cellier.

##### **CESSIONS :**

- **Chemin cadastré C 827 Mas de Gachon** d'une contenance de 00 ha 05 a 33 ca pour un montant de 380 €. (Cession à Monsieur DAUSEND)

- **Bande de terrain située 76, Rue Frédéric Mistral** cadastrée section AM numéro 221 pour une superficie de 489 ca. Pour un montant de 560 €. (Cession à Monsieur SALLES)

Le Conseil Municipal **prend acte à la majorité** du bilan des acquisitions et cessions de l'année 2008.

**Par 19 voix pour - 0 voix contre - 1 abstention (Mr JEAN)**

#### **6 - REHABILITATION DE DEUX LOGEMENTS DE LA POSTE :**

## **Principe de cession par bail emphytéotique des terrains d'assiette à Hérault Habitat**

Monsieur FENOY, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué à l'Urbanisme indique que l'immeuble hébergeant actuellement la Poste situé 22, Place de l'ancienne Mairie et cadastré section AH n° 122 est une propriété communale.

Il précise que la superficie totale de ce bâtiment est de 189 m<sup>2</sup>.

Ce bâtiment comprend les locaux de service en rez-de-chaussée et des logements de fonction aux deux étages. Ces logements ne sont plus utilisés par les services de la Poste et cette dernière ne souhaite plus les louer à la commune.

### **PROJET :**

Monsieur FENOY propose à l'assemblée de réhabiliter les deux logements en logements sociaux aux premier et deuxième étages de l'immeuble.

Il précise que cette mesure répond parfaitement aux objectifs fixés par le projet de Plan Local d'Urbanisme à savoir :

- Favoriser le renouvellement urbain
- Rattraper le retard pris par la commune en matière de logements sociaux

Il propose, afin de mener à bien ce projet, de confier la réalisation et la gestion du parc de logements à Hérault Habitat, Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault.

L'immeuble désigné serait donné à bail au preneur en vue de la réhabilitation et de sa transformation en logements locatifs aidés.

Monsieur Fenoy décrit les grandes lignes de ce projet :

#### • **Modalités de cession :**

La ville donne à bail emphytéotique d'une durée de cinquante ans les 2 logements concernés. Hérault Habitat assure l'entière maîtrise d'ouvrage de la conception à la livraison.

Hérault Habitat aura à sa charge les travaux d'aménagements, la gestion des logements et leur entretien. La commune conserve la propriété du foncier.

La Direction immobilière de la Poste conservera en location le bâtiment de service du rez-de-chaussée.

#### • **Modalités de réalisation :**

Dès l'ouverture de l'opération, Hérault Habitat lancera une consultation auprès des architectes et recherchera les financements nécessaires à l'opération. La durée prévisionnelle des études est fixée à 15 mois.

#### • **Modalités de gestion :**

Il est prévu de financer ces deux logements en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI)

Ces prêts ouvrent droit à l'APL pour les locataires. Un plafond de ressources doit être respecté pour l'accès aux logements.

Le maire sera invité à donner son avis sur le projet au fur et à mesure de son avancement et participera à la commission d'attribution des logements dans laquelle il a une voix prépondérante dans le choix des candidats présentés.

#### • **Obligations du preneur :**

Hérault Habitat a pour obligation de réaliser le programme pour lequel le bail a été consenti tant au niveau des travaux qu'au niveau locatif.

Dans un premier temps, une promesse de bail sera signée chez notaire lorsque la ville et Hérault Habitat auront délibéré. La signature du bail définitif aura lieu après obtention des financements nécessaires à l'opération.

Il propose à l'assemblée d'approuver le projet de réhabilitation de 2 logements dans le bâtiment hébergeant la poste et le principe de cession par bail emphytéotique des terrains d'assiette à Hérault Habitat.

-**Monsieur JEAN** demande le type de logement qui sera créé.

-**Monsieur FENOY** indique qu'il s'agira de 2 logements, probablement de type F3 et F4.

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité** le projet de réhabilitation de 2 logements dans le bâtiment hébergeant la poste et le principe de cession par bail emphytéotique des terrains d'assiette à Hérault Habitat.

## **7 - RD 110 AMENAGEMENT DE SECURITE ET D'UNE BANDE CYCLABLE RUE ANTOINE ROUX :**

### **Convention d'entretien entre la Commune de Lunel-Viel et le Département de l'Hérault**

Monsieur FENOY, 1<sup>er</sup> Adjoint indique que le département a accepté de réaliser les travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 110 en traverse de l'agglomération de la Commune de Lunel-Viel.

Il précise que ces travaux incluent un aménagement cyclable entre le carrefour avec la rue de l'Occitanie et la sortie du village (rue du château d'Eau). Ces travaux seront réalisés dans le courant de l'été 2009.

Les travaux comprennent la réfection générale de la couche de roulement de chaussée (hors stationnement) entre la rue de l'Occitanie et la rue des lavoirs.

C'est dans cette zone que les travaux les plus importants seront réalisés. La partie comprise entre la rue des lavoirs et la rue du château d'Eau sera uniquement concernée par la reprise du marquage au sol et la mise en place de panneaux de signalisation.

Une protection physique de la bande cyclable sera implantée au début de l'aménagement cyclable dans le sens Lunel-Viel/Saint-Just.

Une bande cyclable sera matérialisée de part et d'autre de la voie par du marquage au sol.

Monsieur FENOY indique que les travaux d'aménagement seront réalisés dans leur intégralité par le Département de l'Hérault.

En contre partie, la commune s'engagera à entretenir ou remplacer en cas de besoin et à ses frais les réalisations effectuées.

#### **LA CONVENTION D'ENTRETIEN :**

Monsieur FENOY propose d'établir une convention d'entretien entre la commune de Lunel-Viel et le Département qui aura pour objet de déterminer les engagements du département et les obligations mises à la charge de la commune en matière d'entretien, de remplacement et de responsabilité des dépendances de la chaussée.

La présente convention est établie pour une durée de 30 ans et commencera à courir le jour de la réception des travaux. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité** la convention d'entretien et autorise le maire à la signer et d'une manière générale à faire le nécessaire.

#### **8 - ETAT DES SUBVENTIONS RECUES PAR LA COMMUNE**

Monsieur GUIOT, 4<sup>ème</sup> Adjoint délégué aux finances, donne lecture pour information de l'état des subventions reçues par la commune en 2008 :

<b>LIBELLE DE L'OPERATION</b>	<b>INSTITUTION ATTRIBUTRICE</b>	<b>BUDGET</b>	<b>NATURE</b>	<b>MONTANT</b>
Ecole Jules Ferry	Département	Commune	Investissement	12 013,00 €
Ecole Jules Ferry	Etat (DGE)	Commune	Investissement	10 485,03 €
Hors Programme voirie et patrimoine	Département	Commune	Investissement	15 882,00 €
Voirie Rurale 2007	Département	Commune	Investissement	20 309,14 €
Abords Mairie et Assain. Orangerie	Département	Commune	Investissement	26 832,00 €
Abords Mairie et Assain. Orangerie	Etat (DGE)	Commune	Investissement	20 049,05 €
Schéma Assainissement Pluvial	Département	Commune	Investissement	3 000,00 €
Travaux Eclairage Public RN 113	Hérault Energie	Commune	Investissement	4 500,00 €
Réhabilitation Centre Ville/Cave Coop	Département	Commune	Fonctionnement	13 486,00 €
Etude ZAC	Département	Commune	Fonctionnement	30 133,50 €
Etude ZAC	CCPL	Commune	Fonctionnement	12 200,00 €
Festival de Piano 2008	Département	Commune	Fonctionnement	1 000,00 €
Spectacles Enfants (Saperlipopette)	Département	Commune	Fonctionnement	1 605,00 €
Station d'épuration	Département	Assainissement	Investissement	205 625,00 €
Station d'épuration	Agence de l'eau	Assainissement	Investissement	415 523,00 €
Schéma Directeur de l'Eau	Département	Eau	Investissement	1 080,00 €
Schéma Directeur de l'Eau	Agence de l'eau	Eau	Investissement	2 700,00 €
<b>MONTANT TOTAL</b>				<b>796 422,72 €</b>



## 9 - ETAT DES CONTRATS, CONVENTIONS ET MARCHES SIGNES EN 2008

Monsieur GUIOT présente l'état des contrats, conventions et marchés signés par le maire en 2008 :

<b>LIBELLE DE L'OPERATION</b>	<b>OBJET</b>	<b>DATE</b>	<b>ENTREPRISE</b>	<b>BUDGET</b>	<b>NATURE</b>	<b>MONTANT TTC</b>
Gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.	ALSH	18/02/2008	LES FRANCAS	Commune	Fonctionnement	39 372,25
Mise à Disposition de Personnel dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole	ALAE	18/02/2008	LES FRANCAS	Commune	Fonctionnement	53 267,14
Toril des Arènes	Travaux	22/04/2008	SAVIN CONSTR.	Commune	Investissement	22 430,98
Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial	Elaboration du Schéma	06/06/2008	EGIS EAU	Commune	Investissement	17 126,72
Aménagement d'un Espace Public (les Thermes)	Travaux	22/07/2008	COLAS	Commune	Investissement	13 884,84
Aménagement sécurité et accessibilité sur la RN 113 en traverse d'agglomération - Etudes	Maîtrise d'œuvre	28/07/2008	PROJETEC SUD	Commune	Investissement	42 338,40
Etude urbaine Centre Ville et étude aménagement Cave Coopérative	Maîtrise d'ouvrage déléguée	30/09/2008	HERAULT AMENAGEMENT	Commune	Fonctionnement	65 628,11
	Maîtrise d'oeuvre	17/12/2008	BOYER PERCHERON	Commune	Fonctionnement	47 242
Plan Local d'Urbanisme	Elaboration partielle	10/11/2008	ATELIER DU GREC	Commune	Investissement	9 270,26
Emprunt CREDIT AGRICOLE	Acquisition Balayeuse	10/11/2008	CREDIT AGRICOLE	Commune	Investissement	93 000

**ETAT DES CONTRATS, (suite)  
CONVENTIONS ET  
MARCHES - ANNEE 2008**

LIBELLE DE L'OPERATION	OBJET	DATE	ENTREPRISE	BUDGET	NATURE	MONTANT TTC
Plan Communal de Sauvegarde	Assistance	01/12/2008	PREDICT	Commune	Fonctionnement	9 568
Entretien des Espaces Verts et petits travaux divers	Prestations d'insertion Sociale et Professionnelle	26/12/2008	REGIE D'EMPLOI	Commune	Fonctionnement	4 955,20
Nouvelle Station d'Epuration (AVENANT)	Travaux lot n° 1	16/09/2008	SOGEA	Assainissement	Investissement	41 174
Réhabilitation du Poste de Refoulement du Verdier	Maîtrise d'oeuvre	16/10/2008	JULLIEN INGENIERIE	Assainissement	Investissement	4 066,40
Nouveaux Forages de Régine	Maîtrise d'oeuvre	17/09/2008	JULLIEN INGENIERIE	Eau	Investissement	18 908,76
Schéma Directeur de l'Eau	Elaboration du Schéma	06/10/2008	CEREG ING.	Eau	Investissement	24 275,81
Programme de recherche eau (Convention de Mandat)	Travaux	19/11/2008	CONSEIL GENERAL	Eau	Investissement	11 588,63
<b>MONTANT TOTAL</b>						<b>1 192 847,50</b>

Le Conseil Municipal **prend acte à l'unanimité** de l'état des contrats, conventions et marchés de l'année 2008.

## 10 – QUESTIONS DIVERSES

### ⇒ DEVIATION DE LA RN113

Monsieur le Maire indique que la RN 113 est un axe très fréquenté reliant Montpellier à Nîmes.

Les conditions de circulation sur cette section sont particulièrement difficiles en raison du trafic important que ce tronçon accueille.

Un certain nombre de problèmes pénalisant la circulation et le cadre de vie des riverains de cette infrastructure (bruit, sécurité ...) justifie pleinement qu'un réaménagement de cette route soit effectué. Il s'agit en réalité **d'éviter les centres bourgs des communes traversées**. Le nouveau tracé devrait ainsi épargner les centres urbains des communes du trafic de transit tout en contribuant à fluidifier la circulation sur cet axe, et notamment Lunel Vial et Lunel.

Compte tenu des problèmes de congestion rencontrés dans ce secteur, la déviation de Lunel – Lunel-Viel a été désignée comme prioritaire (2x2 voies). La concertation publique menée en 2005 a permis de déboucher sur le choix d'un tracé préférentiel en janvier 2006.

Depuis cette date, il semble que le projet puisse être remis en cause en raison des budgets limités de l'Etat et des conclusions du Grenelle de l'Environnement prônant le développement des transports alternatifs à la route.

La Commune de Lunel-Viel demande que le dossier de mise en œuvre de la déviation RN 113 soit remis en chantier et qu'il soit inscrit dans les priorités dans la liste des opérations figurant dans le contrat de plan Etat Région.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la motion qui a pour objectifs :

- de se positionner et de solliciter l'Etat pour la réalisation de la déviation de la RN 113
- de demander à l'Etat que le dossier soit inscrit dans les priorités dans la liste des opérations figurant dans le contrat de plan Etat Région
- d'autoriser le maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Monsieur le maire précise qu'il est prévu d'organiser courant avril une manifestation sur la nationale 113 afin de rappeler au service de l'Etat l'importance de la déviation pour les communes et habitants concernées. Les élus de l'opposition précisent qu'ils seront également présents sur les lieux le jour de la manifestation et soutiennent également le projet de déviation.

### ⇒ FESTIVAL DE PIANO 2009

## **Convention de parrainage entre la SAUR et la commune de LUNEL-VIEL**

Monsieur FENOY, 1<sup>er</sup> Adjoint indique que dans le cadre du Festival de piano organisé du 27 au 30 Août 2009 la SAUR a accepté de parrainer la commune de Lunel-Viel à hauteur de 1 500 €.

Il précise qu'à ce titre, une convention de parrainage entre la SAUR et la Commune de LUNEL-VIEL a été établie. Cette dernière a pour objet de définir et d'assurer la promotion de l'image de la SAUR à l'occasion du Festival de Piano en respectant les obligations de chacun.

Monsieur FENOY donne lecture pour information de la convention passée entre la SAUR et la commune de LUNEL-VIEL.

### **⇒ CLUB ADOS**

Monsieur le maire indique que 34 jeunes sont inscrits au club ados et qu'environ 12 à 15 jeunes le fréquentent. Un nouveau local sera mis à disposition dès le lundi 30 mars.

### **⇒ SCHEMAS DIRECTEURS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le maire indique que le rapport d'étude sur le schéma directeur d'eau potable est en cours de finalisation. Une réunion avec les membres de la commission environnement et les différentes institutions concernées aura lieu fin avril.

L'étude pour actualiser et achever le schéma directeur d'assainissement vient de débuter. La date prévue d'achèvement est fixée à juin 2009.

### **⇒ PASSAGE DE CAMERA FORAGE DE REGINE**

Monsieur le maire rend compte des premiers résultats issus du passage caméra dans le forage de Régine. La défaillance de la pompe n'est pas due à l'ensablement, mais au développement de nombreuses bactéries et à la création de coraux qui ont bouché la pompe. Les résultats démontrent que la nappe est en parfait état. Le conseil général a confirmé la nécessité de faire un nouveau forage en remplacement. La pompe en état de marche sera conservée par la commune comme pompe de secours.

### **⇒ GESTION DU PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR ACM**

Monsieur le maire tient à informer le conseil municipal sur la reprise de gestion des logements sociaux de la commune par l'ACM (en remplacement de l'Héraultaise). L'ACM est une entité de l'agglomération. La commune dispose de 130 logements sociaux, dont seuls 20 logements peuvent être attribués par la commune (ce sont les logements pour lesquels la commune a participé financièrement à la construction). Pour les autres logements, le maire ne dispose d'aucun pouvoir d'attribution et ACM n'est pas tenu de suivre l'avis du maire. Ces nouvelles dispositions sont très contraignantes pour la commune, d'autant que la présidente est Madame Frêche. Monsieur le Maire a sollicité un rendez-vous avec cette dernière afin de revoir les modalités d'attribution des logements (favoriser en priorité les demandes des Lunel-viellois).

## **QUESTIONS DE L'OPPOSITION**

### **⇒ Qu'est-ce qui justifie l'installation d'un « stop » rue des écoles ?**

Réponse de Monsieur Fenoy :

Il indique que la rue des écoles est un secteur sensible de par la proximité des écoles et des commerces. Le panneau « STOP » a été placé dans le but de casser la vitesse et donc d'éviter des accidents dus au manque de visibilité et au non respect de la priorité à droite.

Monsieur PALMA fait remarquer que ce panneau n'est visible qu'au dernier moment, ainsi que la matérialisation au sol. Monsieur Fenoy précise qu'il est effectivement prévu d'installer un second panneau de l'autre côté de la chaussée pour renforcer la visibilité qui impose l'arrêt.

### **⇒ Quelles sont les modalités pour l'installation d'une banderole sur la RN 113 ?**

Réponse de Monsieur FENOY :

Monsieur FENOY donne lecture du courrier de la DIRMED (Direction Interdépartementale des routes Méditerranée) autorisant la mise en place de la banderole à des conditions précises pour garantir la sécurité des usagers de la route.

### **⇒ Pourrait-on avoir la liste des adjoints de permanence pour le semestre en cours ?**

Monsieur le maire indique les élus d'astreinte pour les mois de mars et avril :

Titulaire d'astreinte : Monsieur GUIOT

Suppléant d'astreinte : Monsieur CHARPENTIER

Les prochaines permanences seront communiquées lors d'un prochain conseil.

### **⇒ Pensez-vous nous rencontrer comme vous l'avez dit lors d'un précédent conseil municipal au sujet des heures d'attribution de notre salle de travail ?**

La date du mercredi 1<sup>er</sup> avril 2009 est arrêtée pour un rendez-vous en mairie.

### **⇒ Les habitants ont reçu dernièrement un courrier leur demandant de signaler les dégradations subies suite aux intempéries. Qu'en est-il du suivi ?**

Monsieur le maire précise que tous les dossiers ont été remis au service de l'Etat en charge de leur instruction. Dès réception de leur réponse, les informations seront communiquées aux demandeurs.

L'ordre du jour étant épuisé et personne n'ayant demandé la parole, la séance est levée à 20h00.

Le Maire